

MINISTERE DE LA SANTE

-----0°0-----

CABINET

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Arrêté N° 2004 209 MS/SG/DGS
portant nomination de chefs de Services au sein
de la Direction Générale de la Santé.

LE MINISTRE DE LA SANTE



- VU la constitution ;
- VU le Décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n° 2002-254/PM/SGG-CM du 17 juillet 2002, portant organisation des départements ministériels ;
- VU le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU l'Arrêté n° 2003-196/MS/SG/DGS du 25 septembre 2003, portant attributions et organisation de la Direction Générale de la Santé ;
- Sur proposition du Directeur Général de la Santé.

ARRETE

Article 1 : Monsieur VALEA Dieudonné, Matricule 18 384 C, Médecin de Santé Publique est nommé Chef de Service des Etudes et de la Coordination de l'Appui aux Régions Sanitaires.

Article 2 : Madame COMPAORE née KAM Claire Elisabeth, Matricule 66 621 P, Gestionnaire des Hôpitaux est nommée Chef de Service de l'Administration et des Finances.

Article 3 : Monsieur **SOME Bonaventure**, Matricule **68 495 B**, Agent de bureau est nommé Chef du Secrétariat.

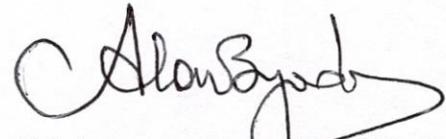
Article 4 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et le Directeur Général de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- P.M
- CAB
- SG
- Directions centrales santé
- Tous services rattachés
- Solde
- CF
- Intéressés
- Archives/Chrono.

Ouagadougou, le **21 JUL 2004**


Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National